

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 octobre 2015**

**Refacturation de la taxe ordures ménagères aux différents locataires**

La Communauté de Communes a institué une taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux de 7 %. Celle-ci est facturée aux propriétaires redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec comme base la valeur locative cadastrale.

En application du décret fixant la liste des charges récupérables, le conseil décide de demander le remboursement de cette taxe aux locataires des deux logements communaux ainsi qu'à l'occupant du bâtiment à usage commercial.

**Vente d'un terrain dans la zone artisanale**

Le maire rappelle les terrains restant à vendre sur la zone artisanale de Chérinal. Le service des Domaines a estimé la parcelle restante à 28 695 €.

Le conseil décide de vendre les parcelles cadastrées section AA n°113 et 130 respectivement de 1 625 m<sup>2</sup> et de 288 m<sup>2</sup> pour un prix de 19 000 € HT, net vendeur, exclu l'angle nord-est de la parcelle n°113 afin de laisser une meilleure desserte à la parcelle riveraine, à l'entreprise CAJ Travaux Spéciaux de Polliat. Me Planchon, notaire à Montrevel en Bresse, est chargé de la rédaction de l'acte. Les parcelles seront nettoyées avant la vente.

**Achat de rayonnages**

Afin d'aménager un local de rangement à l'école, le conseil décide l'achat de rayonnages à la société Ekip Collectivités pour un montant TTC d'environ 332 €.

**Achat d'équipements divers en relation avec le solde de la garderie**

Suite au transfert de la garderie à Confrançon, l'association de Curtafond, aujourd'hui dissoute, souhaite solder ses comptes par l'achat d'un jeu extérieur pour les enfants, installé dans le parc de la mairie.

Le conseil décide, sur proposition des bénévoles, l'achat d'un jeu sur ressort à l'entreprise Altrad Diffusion pour un montant TTC de 1 756,48 €. La participation de l'association, égale au solde de ses comptes, s'élèvera à 581 €, soit un montant à la charge de la commune de 1 175,48 €.

**Avis sur divers devis (thermostat de la salle des fêtes, lampes du stade)**

Le conseil :

- accepte le devis de l'entreprise ADM Chauffage de Bourg en Bresse pour un montant TTC de 329,12 € ayant pour objet le remplacement du thermostat d'ambiance de la salle des fêtes
- repousse à une prochaine séance l'échange des lampes de l'éclairage du terrain de sports.

### **Avis sur l'aménagement de l'emplacement libéré au cœur du village**

Le conseil décide de l'aménagement provisoire de l'emplacement libéré par le déplacement des tombes. L'aménagement définitif sera envisagé après les travaux de toiture du clocher et de l'église.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au lieudit « Le Village », sur une parcelle cadastrée section ZA n°78 d'une superficie de 1 280 m<sup>2</sup> et de la renonciation à son droit de préemption
- est informé des conditions de financement des mesures foncières prévues par le plan de prévention des risques technologiques
- prend connaissance des effectifs du RPI pour l'année scolaire en cours, savoir :
  - 81 élèves à Curtafond dont 28 de Curtafond et 53 de Confrançon
  - 139 élèves à Confrançon dont 104 de Confrançon et 35 de Curtafondpour un total de 220 élèves
- prend connaissance du contenu du prochain journal d'infos qui sera distribué fin octobre.